

PARQUET DU TRIBUNAL DE POLICE
COMMISSARIAT DE POLICE

Verdun, le 27 juin 2013

2, rue Chaussée
B.P. 60717
55107 VERDUN Cedex

AFM

Maître,

En réponse à votre courrier en date du 28/03/2013 concernant l'invalidité du permis de conduire pour solde nul de votre client M. Mehdi je vous informe que je procède au classement sans suite pour vice de forme de la contravention établie à son encontre le 25/09/2012 à VERDUN ; les poursuites sont annulées ce jour auprès de la Trésorerie de BAR LE DUC.

Il s'agit là de la seule infraction relevant de la compétence de mon service.

Un courrier est rédigé ce jour au Service National des Permis de Conduire pour restitution des 3 points retirés le 23/05/2013 sur le capital du permis de conduire de M.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
Joseph BARA



Maître DESCAMPS Olivier
Avocat associé
13 ter, rue Thiers
95300 PONTOISE